

Loi relative à la programmation militaire 2019-2025

Promulgation : 13 juillet 2018

Cette loi précise les orientations de la politique de défense de la France pour les sept prochaines années, ainsi que sa programmation financière. Elle intègre les éléments de contexte stratégique -en particulier liés à la persistance de la menace terroriste- et les contraintes de gestion rigoureuse des finances publiques. Premier investisseur de l'Etat, notamment en matière d'industrie, le ministère des armées est le seul à présenter une loi de programmation, rendue nécessaire par la nature même de ses activités. La commande de matériel, sa modernisation, son financement ne peuvent en effet se prévoir que dans la durée. Pour la période 2019-2025, quatre grands axes ont été privilégiés :

✓ Augmentation du budget de la défense

- ▶ Objectif d'atteinte d'un budget à hauteur de 2% du PIB d'ici à 2025
- ▶ Budget annuel moyen sur la période 2019-2025 porté à 39,6 milliards d'euros

✓ Amélioration des conditions de vie des militaires

- ▶ Déclinaison du « plan famille » : création de places en crèche, mise en place de prêts d'accès à la propriété, allongement du délai de délai de notification des affectations
- ▶ Création de postes supplémentaires : objectif de 6000 nouvelles créations d'ici 2025

✓ Renouvellement des capacités opérationnelles

- ▶ Campagne de remplacement des équipements et des matériels vieillissants
- ▶ Modernisation des composantes de la dissuasion nucléaire

✓ Garantir l'autonomie stratégique de la France et faire émerger une autonomie stratégique européenne

- ▶ Mise en œuvre de nouveaux investissements en favorisant l'innovation